



ARMÉE DE L'AIR

SAVIEZ-VOUS QUE **L'ARMÉE DE L'AIR**
FINANCE VOS ÉTUDES ?



AFSF*

*L'AFSF : L'**allocation financière spécifique de formation** est une allocation versée à des élèves ou des étudiants s'engageant à servir en qualité de militaire après l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation intéressant l'Armée de l'air (avec lien au service d'une durée de 2 à 3 ans).



CETTE ALLOCATION S'ADRESSE À VOUS SI VOUS PRÉPAREZ :

- Un BTS
- Un DUT
- Une licence en LEA langues rares
- Un LMD (Licence Master Doctorat)
- Un diplôme ou titre d'ingénieur



VOTRE DOMAINE DE FORMATION CONCERNE :

- Cyber défense
- Informatique et télécommunications
- Domaine spatial
- Langues rares
- Aéronautique ou construction aéronautique
- Physique nucléaire ou énergie atomique
- Infrastructure



APRÈS OBTENTION DU DIPLÔME OU VALIDATION DE LA FORMATION :

Vous vous engagez en tant qu'officier sous contrat ou sous-officier (selon le niveau de formation suivi) pour une durée de 2 à 3 ans.



MONTANT DES BOURSES :

- **NIVEAU BTS/DUT/LEA**
de 3.000€ à 4.000€
- **NIVEAU LMD/INGÉNIEUR**
de 4.000€ à 10.000€

MODALITÉS PRATIQUES :

1



Ouverture d'un dossier de candidature en CIRFA/SIR

2



Convocation en Département d'évaluation air pour des épreuves de sélection

(Bordeaux, Nancy, Lyon, Rennes et Vincennes)*



Épreuves sportives, test d'anglais et tests d'aptitude militaire



Visite médicale et évaluation psychologique



Entretien de motivation

3



Commission d'attribution

4



Signature de la convention d'engagement

*Sur 3 jours. Tous frais pris en charge

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DU BUREAU AIR DU CIRFA OU DE LA SECTION D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT (SIR) LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS.

ou sur le site : DEVENIR-AVIATEUR.FR